## NATIONS UNIES

## A S S E M B L E E G E N E R A L E



Distr.
GENERALE

A/C.5/752 16 octobre 1958 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

Treizième session CINQVIEWE COMMISSION Point 44 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1959

ORGANISATION DU SECRETARIAT :

DEFARIEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES ET ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

## Rapport du Secrétaire général

1. Dans un rapport présenté l'année dernière à l'Assemblée générale (A/c.5/728, paragraphe 12), je disais qu'il y avait à mon avis de solides raisons de principe et de logique pour intégrer sans tarder les travaux d'assistance technique de l'ONU et ceux du Département des affaires économiques et sociales, encore que le choix du moment dépendît de nombreuses considérations pratiques. A propos de cette déclaration, le Comité consultatif pour les questions administratives et bulgétaires a dit (A/3762, paragraphe 6) qu'il avait toujours préconisé cette fusion , et qu'il espérait que le Secrétaire général pourrait en 1958 préparer des plans définitifs à cette fin. Après une discussion préliminaire sur cette question, la Cinquième Commission en a ajourné l'eramen en attendant de recevoir des rapports plus complets et plus détaillés du Secrétaire général et du Comité consultatif (A/3800, paragraphe 26).

Il y a lieu de rappeler en particulier la déclaration suivante faite par le Comité consultatif en 1953 (A/3688, par. 225):

"...sur le plan purement administratif et financier, le Comité est d'avis que le maintien d'une Administration de l'assistance technique distincte ne se justifie peut-être pas, étant donné notamment la réorganisation d'un Département unique des affaires économiques et des affaires sociales qui s'occupe davantage des questions relatives au développement économique et social des pays sous-développés. Aussi le Comité compte-t-il que le Secrétaire général trouvera le moyen, pour assurer la réorganisation du Secrétariat, d'incorporer l'Administration de l'assistance technique à ce Département technique unifié."

- 2. Le moment me semble maintenant venu de créer un département unifié qui serait chargé à la fois de la direction technique et de l'exécution matérielle des travaux du Secrétariat dans le domaine économique et social. Pour répondre à certaines questions qui ont été soulevées devant la Cinquième Commission en 1957, je tiens à bien préciser que je n'ai pas et que je n'ai jamais eu l'intention de modifier aucun des principes directeurs du programme d'assistance technique qui ont été posés par les organes délibérants de l'ONU, mais que je cherche au contraire à donner pleinement effet à ces principes. Il m'appartient, en ma qualité de Chef du Secrétariat de l'Organisation, de concevoir et d'opérer les ajustements d'ordre administratif dont l'expérience fait apparaître la nécessité. La fusion des deux départements n'est pas une idée nouvelle, ni une idée que je songe maintenant à appliquer sans en avoir étudié avec le plus grand soin tous les aspects et toutes les répercussions.
- 3. Ce qu'il faut tout d'abord, c'est organiser l'ensemble des travaux de l'ONU dans le domaine économique et social de manière à mieux répondre aux besoins des pays sous-développés, tels qu'ils nous apparaissent après douze ans d'expérience et d'études. Dès 1954, j'avais déclaré qu'il fallait pour cela, à mon avis, une intégration plus poussée des travaux de recherche et d'assistance. Les gouvernements, notamment ceux des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance, réclament sans cesse davantage d'assistance dans ces importants domaines de la politique économique que sont la préparation des plans et des programmes (y compris ses aspects statistiques et administratifs), la mise en valeur des ressources, l'industrialisation et le financement du développement, et il devient indispensable de réunir, à l'ONU, un ensemble de connaissances théoriques et pratiques qui permettent, lorsque l'on a des conseils à donner dans ces domaines, de le faire avec toute l'autorité et avec toute la compétence technique nécessaires, sans avoir à sortir de l'Organisation.
- 4. Il est également établi que, dans de nombreux domaines, les travaux de recherche réclamés par les divers organes des Nations Unies supposent une expérience pratique de l'assistance technique, à laquelle il faudra les rattacher encore plus étroitement que dans le passé si l'on veut qu'ils soient autre chose que de simples études descriptives et qu'ils apportent une aide efficace aux pays sous-développés.

C'est ce qu'a souligné le Conseil économique et social à l'occasion de récents débats sur l'industrialisation et les ressources naturelles par exemple, lorsqu'il a clairement indiqué qu'il attendrait que l'on fasse à l'avenir beaucoup plus que dans le passé.

- 5. On s'est déjà efforcé d'atteindre ces objectifs. Il est toutefois apparu que l'existence de deux départements distincts empêchait de faire de nouveaux progrès en ce sens et que les décisions qui doivent être prises quotidiennement pour parvenir au résultat souhaité ne peuvent l'être que dans le cadre d'un département unifié.
- 6. Du point de vue proprement administratif, je suis persuadé qu'un département unifié permettrait d'alléger sensiblement l'appareil administratif, de réduire le volume de la correspondance et le temps passé en conférences, et aussi de simplifier le travoil. Surtout, une direction centralisée permettrait de tirer le meilleur parti possible du personnel de l'une et de l'autre branches, et notamment d'envoyer en mission un nombre croissant de fonctionnaires des services de direction technique.
- 7. J'ai étudié avec soin les observations faites au cours du détat de l'année dernière, et je crois qu'il est possible de répondre aux principales objections formulées à l'époque. Je veillerais notamment à conserver son identité propre à l'assistance technique, qui relèverait directement d'un Commissaire à l'assistance technique. L'étendue et la nature du programme d'assistance technique, le caractère spécial des règles financières et administratives qui le régissent, la grande diversité des contacts à maintenir avec les gouvernements rendent d'ailleurs cette solution souhaitable. Un tel agencement, dans un département organiquement intégré, permettrait, je l'espère, de répondre aux préoccupations exprimées l'an passé à la Cinquième Commission. Il faciliterait la préparation et l'examen périodiques des programmes de recherche et des programmes d'assistance technique, ce qui, à son tour, permettrait d'améliorer les plans de recrutement et la gestion financière.
- 8. Les mesures à prendre à la fin de 1958 pour créer un département unifié sont les suivantes :

- a) Le département unifié se verra confier les fonctions actuelles du Département des affaires économiques et sociales et de l'Administration de l'assistance technique, à l'exception de celles de la Division de l'Administration publique.
- b) Le département sera dirigé par un Sous-Secrétaire. Celui-ci nommera, dans le département, un Commissaire à l'assistance technique ayant rang de Sous-Secrétaire, et lui confiera des attributions spéciales pour tout ce qui a trait à l'assistance technique, notamment l'élaboration des programmes par pays et des programmes régionaux, la direction des opérations d'assistance technique, les rapports avec les gouvernements, avec les Commissions de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social (y compris le CAT), le Eureau de l'assistance technique, le Service international d'administrateurs et les autres programmes multilatéraux et bilatéraux.
- c) Il sera créé un service dénormé "Service des opérations d'assistance technique" dont le Directeur relèvera du Commissaire. Ce service assumenta, pour ce qui est des opérations, les tâches de l'actuelle Division du programme de l'AAT. Il aurait ainsi les attributions actuelles des bureaux régionaux et du Bureau des bourses et de la formation, ainsi que les responsabilités du Service administratif en ce qui concerne les projets. Il maintientrait les rapports déjà institués evec les Services de recrutement du personnel pour l'assistance technique (qui relèvent du Service du personnel).
- d) Il sena créé, sous la présidence du Sous-Georétaire, un comité du plan compasé du Commissaire et de hauts fonctionnaires du éépartement, qui sera changé d'étudier toutes les grandes décisions ajout trait au programme et aux autres activités du département qui intéressant le développement économique et social.
- e) Fontes les quastrons d'administration interne de l'emsemble du déactement services administratifs.

- 9. Une fois la fusion opérée, un examen détaillé des procédures internes sera entrepris en vue de rationaliser l'administration du département.
- 10. On se rappellera qu'en instituant au sein de l'Administration de l'assistance technique - c'est-à-dire au sein d'un département chargé de l'exécution de programmes - une Division de l'Administration publique, dont les attributions sont essentiellement des attributions de direction technique, on a créé une situation assez anormale. Ces derniers temps, les questions d'administration publique ont suscité un intérêt beaucoup plus vif et l'on a été ainsi amené, sur la demande des gouvernements, à dresser notamment les plans d'un Service international d'administrateurs. Dans ces circonstances, et vu l'importance toute particulière que j'attache à ces questions, je me propose, pour le moment, de laisser à un service distinct le soin de s'occuper de la direction technique des travaux de l'Organisation en matière d'administration publique. Une de ses premières attributions sera de s'occuper des mesures entreprises pour amorcer, à titre d'essai, l'exécution des plans relatifs au Service international d'administrateurs. Mon intention est de revoir la situation et d'instituer un arrangement plus durable lorsque l'expérience aura montré ce que souhaitent vraiment les gouvernements et la valeur de ce que nous faisons pour essayer de leur donner satisfaction. Entre temps, le Service de l'Administration publique sera dirigé par un haut fonctionnaire qui relèvera directement de moi. Toutefois, la partie "exécution" de l'activité de l'ONU en matière d'administration publique continuera - dans le cadre du département unifié il est vrai - d'être gérée comme partie intégrante des programmes d'assistance technique de l'ONU.